



COMPTE-RENDU

DU PRÉSIDENT DU JURY
AU PRÉSIDENT DU CENTRE DE GESTION DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
ORGANISATEUR EN 2017
DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL DE TECHNICIEN PRINCIPAL TERRITORIAL
DE 2^{ème} CLASSE AU TITRE DE L'AVANCEMENT DE GRADE
Spécialité "Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration"

en partenariat avec les Centres de Gestion de la CHARENTE (16), de la
CHARENTE-MARITIME (17), de la CORRÈZE (19), de la GIRONDE (33),
des LANDES (40), des HAUTES-PYRÉNÉES (65) et de la VIENNE (86)

I – LA PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL	page 3
II – LES ÉPREUVES DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL	page 3
A) L'épreuve écrite	page 3
1. Description de l'épreuve écrite	page 3
1.1. Sur la forme	page 3
1.2. Sur le fond	page 4
2. Analyse des résultats.....	page 4
3. Données statistiques sur les candidats présents	page 5
3.1. Le nombre de candidats inscrits, présents et le taux d'absence	page 5
3.2. L'origine géographique des candidats présents.....	page 6
3.3. Le niveau d'études des candidats présents	page 6
3.4. La préparation à l'examen professionnel des candidats présents.....	page 6
3.5. La répartition Hommes/Femmes et la moyenne d'âge des candidats présents.....	page 7
3.6. Le nombre de présentation à l'examen professionnel	page 7
B) L'épreuve orale d'admission	Page 7
1. Description de l'épreuve orale d'admission	page 7
1.1. Sur la forme	page 7
1.2. Sur le fond	page 8
2. Analyse des résultats	page 9
III – LE PROFIL DES CANDIDATS ADMIS	page 9
1. L'origine géographique des candidats admis	page 10
2. Le niveau d'études des candidats admis	page 10
3. La préparation à l'examen professionnel des candidats admis	page 10
4. La répartition Hommes/Femmes et la moyenne d'âge des candidats admis	page 11
5. Le nombre de présentation à l'examen professionnel	page 11
IV – LES CHIFFRES "CLÉS" À RETENIR SUR CETTE SESSION	page 11

I. LA PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL

Le Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques a organisé en 2017 l'examen professionnel d'accès au grade de technicien principal territorial de 2^{ème} classe au titre de l'avancement de grade dans la spécialité "prévention et gestion des risques, hygiène, restauration" en partenariat avec les Centres de Gestion de la Charente (16), de la Charente-Maritime (17), de la Corrèze (19), de la Gironde (33), des Landes (40), des Hautes-Pyrénées (65) et de la Vienne (86).

Cet examen professionnel comporte deux épreuves : une épreuve écrite et une épreuve orale, affectées d'un coefficient 1 pour les deux épreuves.

La réglementation prévoit que :

- toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves (écrite ou orale) entraîne l'élimination du candidat,
- Un candidat ne peut être déclaré admis si la moyenne de ses notes aux épreuves (écrite + orale) est inférieure à 10 sur 20 après application des coefficients correspondants. En outre, il appartient au jury de **fixer le seuil d'admission**.

II. LES ÉPREUVES DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL

A. L'ÉPREUVE ÉCRITE

1. Description de l'épreuve

L'épreuve écrite s'est déroulée le jeudi 13 avril 2017 au Parc des Expositions de PAU. **21 candidats** se sont présentés à cette épreuve écrite.

1.1. Sur la forme

Elle consiste en "la **rédaction d'un rapport technique** portant sur la spécialité "prévention et gestion des risques, hygiène, restauration". Ce rapport est **assorti de propositions opérationnelles**" (durée : 3 H 00 - coefficient 1).

Le dossier rassemble plusieurs documents de nature et de forme variées (juridiques, documents officiels, articles de presse spécialisée, exemple de cas concrets...) et compte une vingtaine de pages. Pour cette session 2017, le sujet portait sur la prévention des nuisances de voisinage (consultable sur le site www.cdg-64.fr).

Le rapport a pour but **d'informer rapidement et efficacement** le destinataire, en général en position d'autorité hiérarchique, sur les **problématiques essentielles** du sujet. De plus, s'inscrivant le plus souvent dans un processus de prise de décision, le rapport doit proposer **des solutions opérationnelles adaptées** au(x) problème(s) soulevé(s) tout en respectant les exigences formelles de présentation du rapport (timbre, destinataire, objet...).

Le rapport constitue **un support** et éventuellement un **outil d'aide à la décision**.

Pour cette épreuve, le candidat doit :

- **structurer le rapport** (introduction brève avec annonce de plan, organisation du développement en parties et sous-parties, conclusion brève) ;
- **proposer deux parties** distinctes :
 - une première partie, exclusivement rédigée à l'aide des éléments du dossier qui informe, de manière fiable et structurée, le destinataire sur les problématiques essentielles du sujet (cadre juridique, contraintes techniques et financières, etc...) ;
 - une seconde partie qui propose des solutions opérationnelles, réalistes et adaptées au contexte, en valorisant certaines informations du dossier et en faisant appel à ses propres connaissances ;
- **rédigier intégralement son devoir** avec une exigence quant à l'orthographe et la syntaxe (5 à 6 pages sont nécessaires et suffisantes) ;
- **savoir gérer le temps de l'épreuve.**

1.2 Sur le fond

Le candidat est évalué sur sa capacité à :

- **analyser une commande et un dossier** afin d'en identifier les éléments utiles au traitement du sujet et **informer le destinataire de manière fiable et structurée** ;
- **mobiliser des connaissances professionnelles** pour élaborer des **propositions opérationnelles** ;
- **organiser méthodiquement** les informations nécessaires à la rédaction du rapport ;
- **produire en temps limité** un document synthétique parfaitement compréhensible,
- se **positionner professionnellement**.

Sur la partie informative, le candidat doit éviter de :

- **restituer les informations de manière allusive** ou faire référence aux textes pour se dispenser d'en exprimer le contenu,
- faire apparaître des références aux documents dans le rapport (document 1, document 2, ...),
- présenter succinctement et successivement les documents du dossier sans les agencer autour d'un plan.

Sur la partie "propositions", le candidat doit :

- **exploiter le dossier** et valoriser les informations,
- **faire appel à ses propres connaissances**,
- dégager **des solutions réalistes, adaptées au contexte**, en précisant le cas échéant les conditions et les moyens de leur réalisation : mode de gestion du projet, étapes du projet, moyens à mobiliser, contraintes...

Un rapport qui se contenterait de résumer successivement les différents documents ou qui se livrerait à un **commentaire composé** à partir des documents du dossier **ne répondrait pas aux exigences de l'épreuve.**

2. Analyse des résultats

Sur la forme

Les correcteurs observent que la majorité des candidats dispose d'une bonne méthodologie : la forme est maîtrisée, les plans sont bien construits.

Quelques copies ont été sanctionnées pour des difficultés de syntaxe et/ou d'orthographe.

Sur le fond

Les correcteurs remarquent que la partie "note" a été traitée avec davantage de facilité que la partie "propositions".

En effet, sur la partie "propositions", les correcteurs n'ont pas trouvé de véritables propositions opérationnelles. La majorité des candidats développe des propositions trop théoriques (évaluation, suivi, constitution de comités de pilotage...) qui s'adaptent à toute problématique. Or, les correcteurs attendent aussi des propositions innovantes et personnelles.

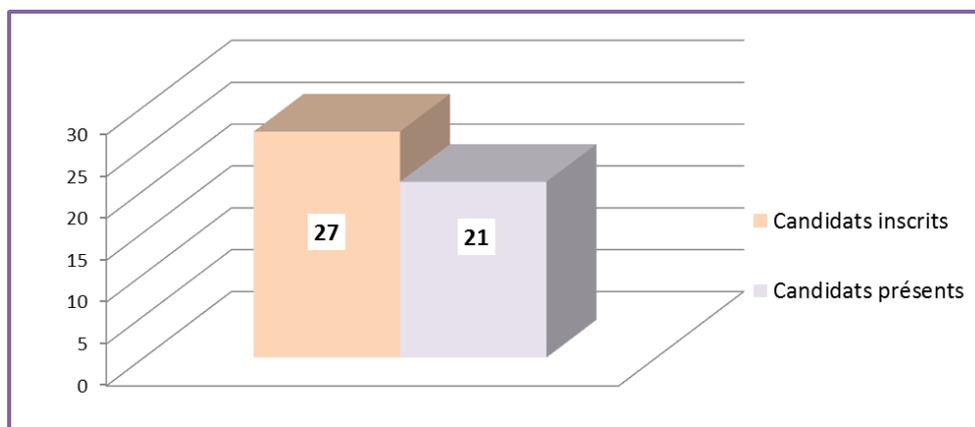
Les correcteurs communiquent le bilan suivant :

Nombre de candidats	Notes éliminatoires (<5/20)	Notes >5/20 et <10/20	Notes >= 10/20	Note la plus basse	Note la plus haute	MOYENNE
21	0	5	16	5,50/20	17/20	11,89

3. Données statistiques sur les candidats présents

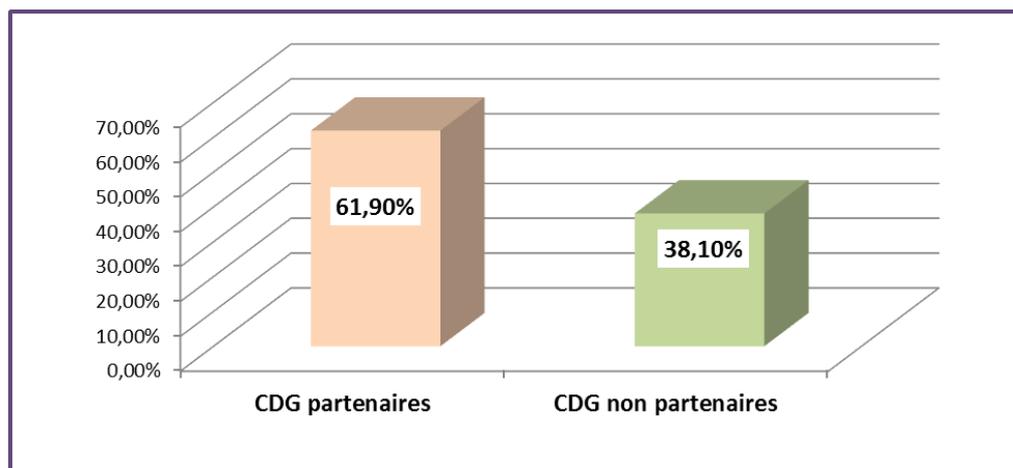
Les statistiques présentées sont élaborées sur la base des éléments déclarés par les candidats au moment de leur inscription.

3.1 Le nombre de candidats inscrits, présents et le taux d'absence



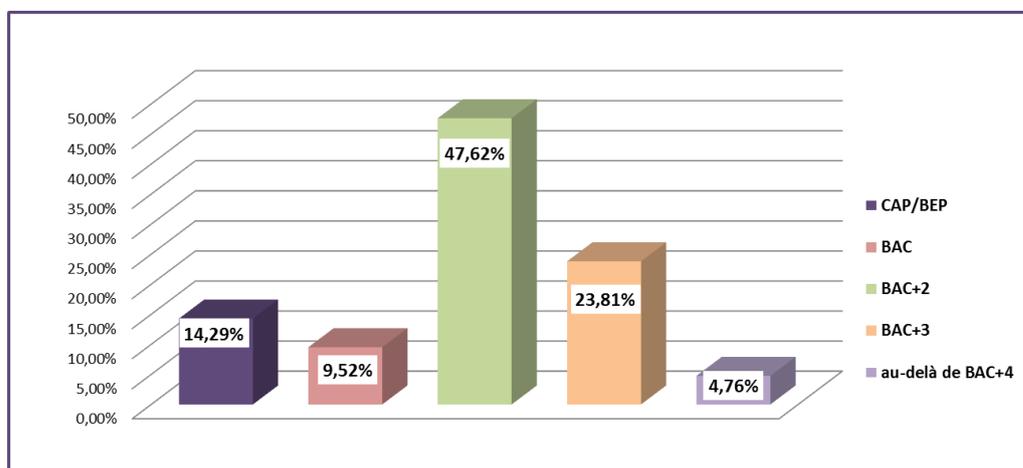
Soit un taux d'absence de **22,22 %**

3.2 L'origine géographique des candidats présents



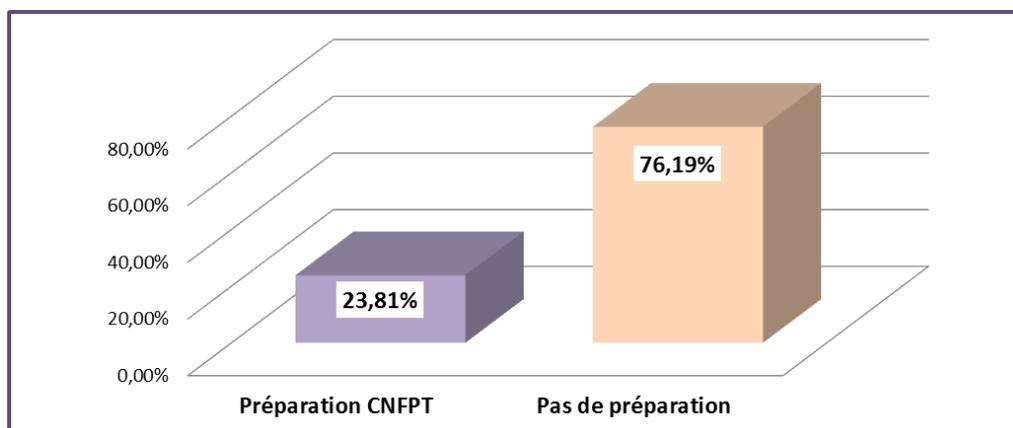
9,52 % de candidats sont issus du département 64

3.3 Le niveau d'études des candidats présents



76,19 % de candidats possèdent au moins un BAC+2.

3.4 La préparation à l'examen professionnel des candidats présents



23,81 % des candidats déclarent s'être préparés aux épreuves.

3.5 Répartition Hommes/Femmes et moyenne d'âge des candidats présents

Homme	61,90%
Femme	38,10%
Moyenne d'âge	42 ans (de 32 ans à 56 ans)

3.6 Le nombre de présentation à l'examen professionnel

Tous les candidats présents présentent l'examen professionnel pour la première fois.

B. L'ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

Les membres du jury se sont réunis le 9 juin 2017 afin d'examiner les résultats de l'épreuve écrite. **Aucun candidat** n'a obtenu de note éliminatoire (note inférieure à 5/20). **Les 21 candidats** ont donc été convoqués pour présenter l'épreuve orale d'admission.

L'épreuve orale d'admission s'est déroulée les **lundi 3 et mardi 4 (matin) juillet 2017** à l'UFR Droit, Économie et Gestion de l'Université de PAU et des Pays de l'Adour.

1. Description de l'épreuve orale d'admission

Elle consiste en "un **entretien** ayant pour point de départ un **exposé du candidat** portant sur **son expérience professionnelle** ; elle se poursuit par des **questions techniques, notamment dans la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt**" (durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 1)".

L'épreuve d'entretien a pour objectif d'évaluer le candidat sur :

- sa **capacité** à rendre compte clairement de son expérience professionnelle ;
- ses **compétences dans le domaine de la prévention et la gestion des risques, l'hygiène, la restauration** ;
- son **aptitude** à exercer les missions d'un technicien principal territorial de 2^{ème} classe.

1.1. Sur la forme

L'épreuve est scindée en deux parties :

- l'exposé du candidat de 5 minutes au plus,
- l'entretien de 15 minutes qui prend la forme d'**échanges interactifs** et de **questions-réponses** destinés à "**apprécier ses connaissances dans la spécialité "prévention et gestion des risques, hygiène, restauration"**.

1.2. Sur le fond

a) *Partie "exposé du candidat" portant sur les acquis de son expérience professionnelle*

Le candidat doit :

- **présenter un exposé clair, construit**, qui dépasse la simple énumération chronologique,
- **mettre en avant** les acquis de son expérience professionnelle,
- **faire comprendre sa motivation** pour accéder au grade de technicien principal territorial de 2^{ème} classe,
- **présenter son projet professionnel**,
- **respecter le temps imparti** de 5 minutes (un exposé trop long ou, à l'inverse, trop court est pénalisé).

Il peut retracer son parcours de formation (initiale, continue, stages...).

b) *Partie "Entretien" permettant d'apprécier ses connaissances dans la spécialité "prévention et gestion des risques, hygiène, restauration".*

Le candidat est évalué sur :

- **ses connaissances réglementaires et techniques** dans la spécialité "prévention et gestion des risques, hygiène, restauration" : le cadre réglementaire et institutionnel, l'ingénierie, l'organisation et la gestion de service. Pour cette partie, les membres du jury s'appuient sur le programme réglementaire de la spécialité "prévention et gestion des risques, hygiène, restauration" fixé par arrêté en date du 15 juillet 2011 en posant plusieurs questions permettant de mesurer la maîtrise par le candidat des connaissances réglementaires et techniques fondamentales dans la spécialité.

Les membres du jury vérifient également les connaissances du candidat sur l'environnement territorial en sortant du domaine technique de la spécialité pour **balayer plus largement l'environnement professionnel** au sein duquel le candidat est amené à exercer afin d'apprécier notamment :

- **ses connaissances sur les grands principes de la Fonction Publique Territoriale** : les droits et obligations des fonctionnaires, la notion de service public...
- **ses connaissances sur les collectivités territoriales** : leurs structures, leur organisation et fonctionnement, leurs organes délibérants...
- **ses connaissances sur les missions d'un technicien principal territorial de 2^{ème} classe** : les domaines d'intervention, les différents types de postes, le niveau de responsabilité, le niveau d'expertise exigé, le positionnement par rapport aux élus, aux supérieurs hiérarchiques, les notions sur les marchés publics, le budget, des notions d'encadrement...

Au-delà de ses connaissances théoriques, et même si l'intitulé réglementaire ne le précise pas clairement, l'aptitude du candidat à exercer les missions d'un technicien principal territorial de 2^{ème} classe suppose qu'il connaisse son environnement professionnel.

Enfin, tout au long de l'entretien, les membres du jury évaluent également **la motivation du candidat** à devenir technicien principal territorial de 2^{ème} classe :

- son aptitude à se projeter dans ses futures fonctions de technicien principal territorial de 2^{ème} classe,
- sa préparation à l'examen professionnel et notamment de son exposé, sa volonté de suivre des formations d'initiation ou de perfectionnement dans des domaines particuliers...,
- sa sensibilisation aux questions d'actualité.

Le candidat doit démontrer qu'il est réellement motivé et prêt à exercer les responsabilités qui lui seront confiées, **qu'il dispose d'un réel potentiel pour prétendre à cet avancement de grade** et qu'il fait preuve d'une certaine **maturité et réflexion professionnelles**.

2. Analyse des résultats

Les membres du jury constatent que la partie "exposé" n'est pas correctement préparée :

- La majorité des candidats a présenté un exposé trop court et n'a pas su exploiter le temps des 5 minutes pour développer leur expérience professionnelle,
- Les exposés proposés étaient mal structurés (pas d'introduction, pas de plan) et présentés de façon trop "chronologique".

Sur la partie "entretien", les membres du jury observent que :

- Les connaissances techniques précises ne sont pas maîtrisées : globalement, les candidats ont donné des réponses trop approximatives, y compris sur des questions transversales sur la spécialité.
- Les notions en matière de management, d'encadrement, de gestion d'équipe ne sont pas assimilées.

Les membres du jury notent que ces constats peuvent s'expliquer par le fait que les candidats proviennent majoritairement de grosses collectivités, avec des profils très spécialisés et dirigés bien souvent par un ingénieur. Cependant, les membres du jury auraient apprécié que les candidats élargissent leur champ de connaissances et d'action et se projettent davantage en tant que technicien principal territorial de 2^{ème} classe.

Les membres du jury communiquent le bilan suivant :

Nombre de candidats convoqués à l'épreuve orale	Notes éliminatoires (<5/20)	Note la plus basse	Note la plus haute	MOYENNE	Seuil d'admission
21	0	6/20	18/20	11.74	10/20

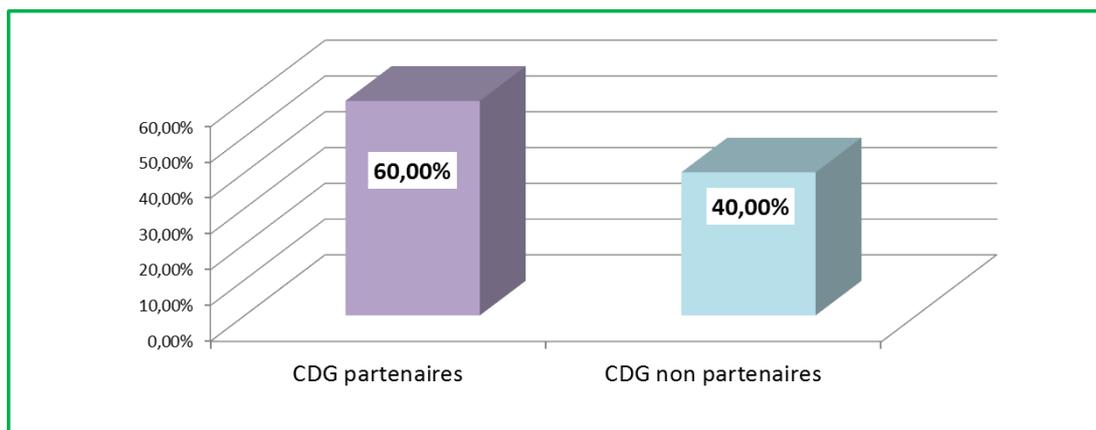
III. LE PROFIL DES CANDIDATS ADMIS

À l'issue des délibérations du jury du mardi 4 juillet 2017 :

- 15 candidats (soit 71,43 %) ont été déclarés admis,
- 6 candidats (soit 28,57 %) ont été ajournés.

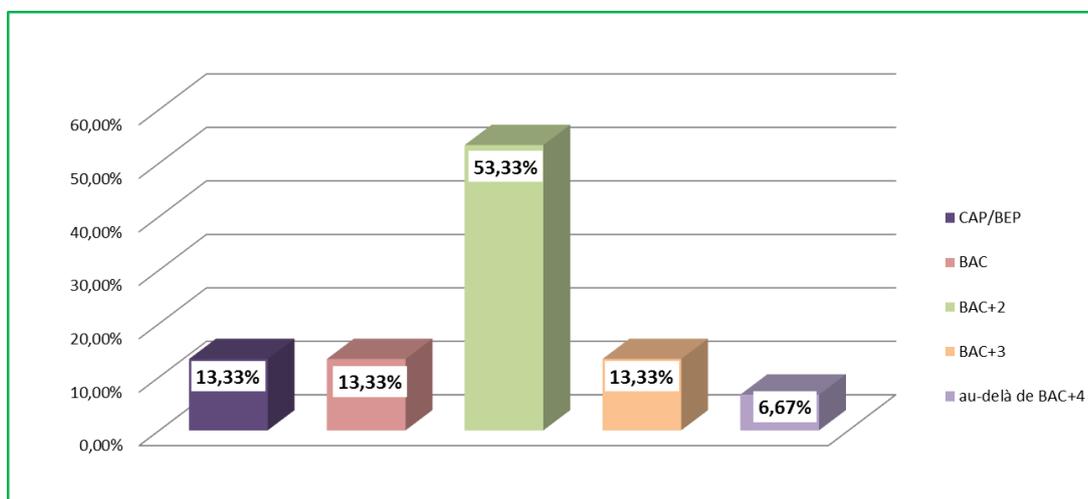
Ci-dessous, des éléments statistiques concernant les **15 candidats admis**.

1. L'origine géographique des candidats admis



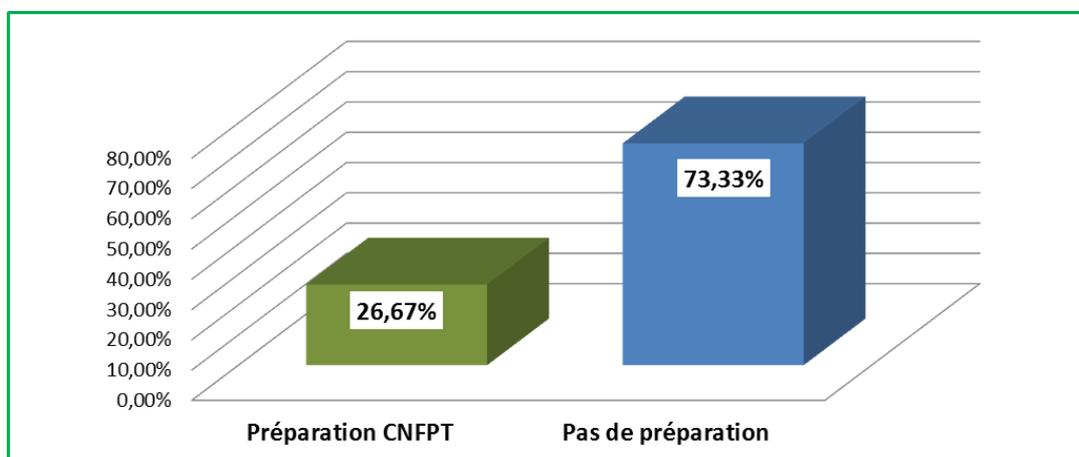
13,33 % des candidats admis sont issus du département des Pyrénées-Atlantiques

2. Le niveau d'études des candidats admis



73,33 % des candidats admis possèdent au moins un BAC+2.

3. La préparation des candidats admis



4. Répartition Hommes/Femmes et moyenne d'âge des candidats admis

Homme	53,33 %
Femme	46,67 %
Moyenne d'âge	42 ans (de 32 ans à 55 ans)

5. Le nombre de présentation à l'examen professionnel

Tous les candidats admis présentaient l'examen professionnel pour la première fois.

IV. LES CHIFFRES "CLÉS" À RETENIR SUR CETTE SESSION

	ANNÉE 2017
Centres de Gestion partenaires	CDG 16 – 17 - 19 – 33 – 40 – 65 – 86
Nombre de candidats inscrits	27
Nombre de candidats présents à l'épreuve écrite	21
Taux d'absents à l'épreuve écrite	22,22 %
Nombre de candidats éliminés à l'issue de l'épreuve écrite	0
Nombre de candidats autorisés à présenter l'épreuve orale	21
Nombre de candidats présents à l'épreuve orale	21
Moyenne des candidats à l'épreuve orale	11,74/20
Seuil d'admission	20/40 (10/20)
Nombre de candidats admis	15

Le présent compte-rendu et la liste d'admission seront transmis à Monsieur le Président du Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques.
